

États financiers audités

---

# Régime d'épargne-études Génération

(auparavant appelé « Régime fiduciaire d'épargne-études  
Global »)

Pour les exercices clos les 31 mars 2017 et 2016

# Régime d'épargne-études Génération

31 mars 2017 et 31 mars 2016

## Table des matières

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière .....	3
Rapport de l'auditeur indépendant .....	4
États de la situation financière .....	6
États du résultat global .....	7
États des variations de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires .....	7
Tableaux des flux de trésorerie .....	8
Annexe du portefeuille.....	9-13
Notes annexes .....	14-20
Tableau 1 – Contrats de paiements d'aide aux études .....	21
Tableau 2 – Rapprochement des contrats de paiements d'aide aux études .....	22

# Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière

Les états financiers audités ci-joints du Régime d'épargne-études Génération (auparavant appelé « Régime fiduciaire d'épargne-études Global ») (le « Régime ») ont été préparés par la direction et approuvés par le conseil d'administration de la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global (la « Fondation ») et de Les actifs de croissance Global Inc. (« Les ACGI »). La responsabilité de l'information et des déclarations contenues dans ces états financiers incombe à la direction.

Il incombe au conseil d'administration d'examiner et d'approuver ces états financiers et de s'assurer que la direction s'acquitte adéquatement de ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière. Les ACGI, qui administre le Régime, a adopté des procédés appropriés afin de s'assurer de la fiabilité et de la pertinence de l'information financière présentée.

Ces états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière et comprennent certains montants fondés sur des estimations et des jugements. Les principales méthodes comptables que la direction juge appropriées pour le Régime sont décrites à la note 2 des états financiers.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. (« Deloitte ») est l'auditeur externe du Régime. Deloitte a procédé à l'audit des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada afin d'exprimer son opinion aux titulaires du Régime concernant ces états financiers.



**David Prestwich**  
Chef de la direction

Toronto (Ontario)

# Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des titulaires du Régime d'épargne-études Génération (auparavant appelé « Régime fiduciaire d'épargne-études Global »)

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Régime d'épargne-études Génération, qui comprennent les états de la situation financière au 31 mars 2017 et au 31 mars 2016, et les états du résultat global, les états des variations de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 mars 2017 et le 31 mars 2016, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

## **Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

## **Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime d'épargne-études Génération au 31 mars 2017 et au 31 mars 2016, ainsi que de sa performance financière, des variations de son actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière.

*Deloitte LLP*

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés

# Régime d'épargne-études Génération


## États de la situation financière

Aux 31 mars 2017 et 2016

	2017	2016
	\$	\$
<b>Actif</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 093 507	60 879 924
Placements à la juste valeur (note 6)	674 168 772	606 378 333
Somme à recevoir de la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global (note 4)	550 340	579 989
Somme à recevoir du gestionnaire du fonds – Les actifs de croissance Global Inc. (note 4)	–	80 186
Subventions à recevoir (note 2)	1 959 131	1 868 521
Intérêts à recevoir	3 566 780	2 925 055
	<b>688 338 530</b>	<b>672 712 008</b>
<b>Passif</b>		
Créditeurs	770 829	877 857
Somme à payer pour les titres achetés	4 369 104	13 179 744
Somme à verser au Régime d'épargne-études Avancé (« RÉÉA ») (note 4)	83 861	–
Somme à verser au distributeur – Corporation REÉÉ Global (note 4)	4 270 530	3 234 701
Somme à verser au gestionnaire du fonds – Les actifs de croissance Global Inc. (note 4)	433 060	–
<b>Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires</b>	<b>678 411 146</b>	<b>655 419 706</b>
<b>Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires représentés par les éléments suivants :</b>		
Cotisations des souscripteurs (note 5)	426 280 373	405 581 320
Cumul des subventions gouvernementales	171 841 738	162 992 327
Plus-value latente des placements	4 625 112	10 942 046
Revenu de placement cumulé et non distribué et profits réalisés sur les placements	75 663 923	75 904 013
	<b>678 411 146</b>	<b>655 419 706</b>

Approuvé par le conseil d'administration de la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global et de Les actifs de croissance Global Inc.

  
Allan Smith  
Administrateur

  
Harold Wolkin  
Administrateur

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

# Régime d'épargne-études Génération

## États du résultat global

Pour les exercices clos les 31 mars 2017 et 2016

	2017	2016
	\$	\$
<b>Revenus</b>		
Produits d'intérêts pour les paiements d'aide aux études	16 505 624	16 241 089
Profits réalisés à la cession de placements	1 382 599	1 155 923
Variation de la moins-value latente des placements	(6 316 934)	(10 380 640)
	<b>11 571 289</b>	7 016 372
<b>Charges</b>		
Frais d'administration	8 979 335	8 568 651
Honoraires d'audit	182 051	159 465
Autres	16 575	78 543
Comité d'examen indépendant	72 730	20 825
	<b>9 250 691</b>	8 827 484
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires liée aux activités</b>	<b>2 320 598</b>	(1 811 112)

## États des variations de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires

Pour les exercices clos les 31 mars 2017 et 2016

	2017	2016
	\$	\$
<b>Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires au début de l'exercice</b>	<b>655 419 706</b>	625 699 925
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires liée aux activités</b>	<b>2 320 598</b>	(1 811 112)
<b>Augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires</b>		
Cotisations des souscripteurs reçues	60 708 527	63 800 236
Subventions gouvernementales reçues (note 2) :		
Subvention canadienne pour l'épargne-études (« SCEE »)	13 839 892	15 267 916
Bon d'études canadien (« BEC »)	2 385 925	2 885 775
Subvention pour l'épargne-études et l'épargne-formation de la Colombie-Britannique (« SEEEFCB »)	518 400	627 600
Incitatif québécois à l'épargne-études (« IQEE »)	460 140	566 881
Subvention pour l'épargne-études Avantage Saskatchewan (« SEEAS »)	57 080	32 871
Régime d'épargne-études du centenaire de l'Alberta (« REECA »)	-	9 150
	<b>77 969 964</b>	83 190 429
<b>Diminution de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires</b>		
Remboursement des cotisations des souscripteurs	(40 009 474)	(35 302 257)
Paiements aux bénéficiaires :		
Subventions gouvernementales	(8 412 026)	(7 584 185)
Revenus sur les subventions gouvernementales	(2 062 239)	(2 112 044)
Revenus sur les cotisations des souscripteurs	(6 815 383)	(6 661 050)
	<b>(57 299 122)</b>	(51 659 536)
<b>Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires à la fin de l'exercice</b>	<b>678 411 146</b>	655 419 706

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

# Régime d'épargne-études Génération

## Tableaux des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 mars 2017 et 2016

	2017	2016
	\$	\$
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) :		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires liés aux activités	2 320 598	(1 811 112)
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
Variation de la moins-value latente des placements	6 316 934	10 380 640
Profits réalisés à la cession de placements	(1 382 599)	(1 155 923)
Diminution de la somme à recevoir de la Fondation	29 649	476 275
Diminution (augmentation) de la somme à recevoir du gestionnaire du fonds – Les actifs de croissance Global Inc.	80 186	(80 186)
(Augmentation) diminution des subventions à recevoir	(90 610)	55 409
Diminution de la somme à recevoir pour les titres vendus	–	5 182 059
(Augmentation) diminution des intérêts à recevoir	(641 725)	20 578
(Diminution) augmentation des créditeurs	(107 026)	619 242
Augmentation de la somme à verser au Régime d'épargne-études Avancé – RÉÉA	83 861	–
Augmentation de la somme à verser au distributeur – REEE	1 035 829	1 326 249
Augmentation (diminution) de la somme à verser au gestionnaire du fonds – Les actifs de croissance Global Inc.	433 060	(423 901)
(Diminution) augmentation de la somme à payer pour les titres achetés	(8 810 640)	1 717 231
Achat de placements	(729 386 234)	(833 707 019)
Produit de la vente de placements	656 661 458	790 241 623
	(73 457 259)	(27 158 835)
<b>Activités de financement</b>		
Cotisations des souscripteurs reçues, montant net	20 699 053	28 497 979
Subventions gouvernementales reçues	17 261 437	19 390 193
Paiements d'aide aux études versés aux bénéficiaires	(17 289 648)	(16 357 279)
	20 670 842	31 530 893
Augmentation de la trésorerie	(52 786 417)	4 372 058
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	60 879 924	56 507 866
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>8 093 507</b>	<b>60 879 924</b>
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie :		
Intérêts reçus	16 023 323	16 372 561

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.



# Régime d'épargne-études Génération

## Annexe du portefeuille

Au 31 mars 2017

	Valeur nominale \$	Coût \$	Juste valeur \$
<b>Placements des cotisations des souscripteurs – (72,50) %</b>			
<b>Titres gouvernementaux – 20,30 %</b>			
Gouvernement du Canada, 5,75 %, échéant le 1 <sup>er</sup> juin 2033	34 835 000	53 820 449	52 030 504
Gouvernement du Canada, 0,25 %, échéant le 1 <sup>er</sup> mai 2018	22 565 000	22 453 033	22 465 567
Gouvernement du Canada, 5,75 %, échéant le 1 <sup>er</sup> juin 2029	14 020 000	20 021 652	19 830 646
Bons du Trésor du gouvernement du Canada, échéant le 10 août 2017	6 975 000	6 960 525	6 961 085
Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,35 %, échéant le 15 septembre 2023	5 205 000	5 376 590	5 394 503
Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,90 %, échéant le 15 juin 2024	5 000 000	5 065 361	5 347 150
Gouvernement du Canada, 2,75 %, échéant le 1 <sup>er</sup> décembre 2048	4 145 000	4 790 927	4 557 428
Fiducie du Canada pour l'habitation, 1,90 %, échéant le 15 septembre 2026	4 500 000	4 514 340	4 405 725
Gouvernement du Canada, 1,50 %, échéant le 1 <sup>er</sup> septembre 2017	3 504 000	3 540 903	3 517 245
Gouvernement du Canada, 1,25 %, échéant le 1 <sup>er</sup> février 2018	3 275 000	3 307 193	3 291 768
Gouvernement du Canada, 3,75 %, échéant le 1 <sup>er</sup> juin 2019	2 480 000	2 733 704	2 637 455
Fiducie du Canada pour l'habitation, 3,80 %, échéant le 15 juin 2021	2 275 000	2 524 925	2 496 790
Titres hypothécaires LNH, 2,00 %, échéant le 1 <sup>er</sup> décembre 2017	3 700 000	2 201 830	2 175 045
Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,40 %, échéant le 15 décembre 2022	2 030 000	2 013 212	2 111 890
CPPIB Capital Inc., série A, 1,40 %, échéant le 4 juin 2020	1 300 000	1 302 210	1 300 845
		140 626 854	138 523 646
<b>Titres des provinces – 16,31 %</b>			
Province de l'Ontario, 4,00 %, échéant le 2 juin 2021	10 745 000	11 527 272	11 814 795
Province de l'Ontario, 6,50 %, échéant le 8 mars 2029	6 635 000	9 527 810	9 190 975
Province de l'Alberta, 2,90 %, échéant le 20 septembre 2029	7 945 000	7 918 782	8 000 237
Province de l'Ontario, 3,50 %, échéant le 2 juin 2043	6 890 000	7 016 659	7 243 733
Province de la C.-B., 2,70 %, échéant le 18 décembre 2022	6 430 000	6 369 416	6 755 178
Province de l'Ontario, 2,85 %, échéant le 2 juin 2023	5 330 000	5 346 517	5 612 762
Province de la C.-B., 5,70 %, échéant le 18 juin 2029	3 275 000	3 787 223	4 310 603
Province de Saskatchewan, 3,20 %, échéant le 3 juin 2024	4 000 000	4 096 710	4 288 560
Province de Nouvelle-Écosse, 1,12 %, échéant le 15 août 2018	4 250 000	4 258 205	4 257 565
Province de la C.-B., 2,30 %, échéant le 18 juin 2026	4 000 000	4 020 640	4 004 520
Province de Québec, 5,00 %, échéant le 1 <sup>er</sup> décembre 2041	2 925 000	3 690 369	3 810 719
Hydro-Québec, 11,00 %, échéant le 15 août 2020	2 545 000	3 961 093	3 344 398
Province de Saskatchewan, 1,95 %, échéant le 1 <sup>er</sup> mars 2019	3 200 000	3 282 880	3 256 384
Province du Manitoba, 1,07 %, échéant le 2 avril 2019	3 200 500	3 199 644	3 200 596
Province de Québec, 3,75 %, échéant le 1 <sup>er</sup> septembre 2024	2 765 000	2 898 284	3 067 989
Province de la C.-B., 3,70 %, échéant le 18 décembre 2020	2 775 000	2 736 372	3 008 475
Province du Manitoba, 4,15 %, échéant le 3 juin 2020	2 300 000	2 535 060	2 500 928
Province du Nouveau-Brunswick, 2,85 %, échéant le 2 juin 2023	2 030 000	2 004 300	2 128 617
Financement Québec, 1,33 %, échéant le 1 <sup>er</sup> juin 2018	2 100 000	2 124 885	2 112 642
Province de l'Ontario, 1,12 %, échéant le 22 septembre 2017	2 100 000	2 111 999	2 104 410
Financement Québec, 2,45 %, échéant le 1 <sup>er</sup> décembre 2019	2 030 000	2 036 896	2 096 625
Province du Manitoba, 1,60 %, échéant le 5 septembre 2020	2 000 000	2 013 600	2 015 020
Province de la C.-B., 2,80 %, échéant le 18 juin 2048	2 000 000	1 843 080	1 875 800
British Columbia Municipal Fin Auth, 4,60 %, échéant le 23 avril 2018	1 785 000	1 778 074	1 854 328
Province de l'Ontario, 4,20 %, échéant le 8 mars 2018	1 675 000	1 842 500	1 727 779
Province de l'Alberta, 1,35 %, échéant le 1 <sup>er</sup> septembre 2021	1 600 000	1 583 120	1 583 536
Province de l'Alberta, 2,55 %, échéant le 15 décembre 2022	1 500 000	1 573 500	1 555 425
Province de l'Ontario, 2,80 %, échéant le 2 juin 2048	1 500 000	1 390 950	1 389 930
Province de l'Ontario, 4,70 %, échéant le 2 juin 2037	1 000 000	1 206 100	1 232 290
Province de Saskatchewan, 5,00 %, échéant le 5 mars 2037	855 000	1 136 723	1 074 786
Province de l'Ontario, 4,40 %, échéant le 2 juin 2019	770 000	802 879	824 584
		109 621 542	111 244 189

# Régime d'épargne-études Génération

## Annexe du portefeuille (suite)

Au 31 mars 2017

	Valeur nominale \$	Coût \$	Juste valeur \$
<b>Titres des institutions financières – 17,73 %</b>			
Banque Pacifique et de l'ouest du Canada, 8,00 %, échéant le 11 mars 2021	10 000 000	10 000 000	10 000 000
Banque Pacifique et de l'ouest du Canada, CPG, 4,50 %, échéant le 3 août 2021	10 000 000	10 000 000	10 748 488
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 1,90 %, échéant le 26 avril 2021	6 300 000	6 350 064	6 346 403
Banque de Montréal, 2,12 %, échéant le 16 mars 2022	5 050 000	5 110 993	5 106 455
Banque Pacifique et de l'ouest du Canada, 11,00 %, échéant le 27 février 2019	4 500 000	4 500 000	4 500 000
La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,04 %, échéant le 18 octobre 2024	4 180 000	4 232 500	4 323 093
La Banque Toronto-Dominion, 3,23 %, échéant le 24 juillet 2024	3 200 000	3 200 000	3 403 723
Banque Royale du Canada, 1,97 %, échéant le 2 mars 2022	3 345 000	3 373 359	3 353 514
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 1,70 %, échéant le 9 octobre 2018	3 300 000	3 322 469	3 322 473
Banque Nationale du Canada, 1,74 %, échéant le 3 mars 2020	3 300 000	3 303 639	3 321 087
Banque Royale du Canada, 1,97 %, échéant le 2 mars 2022	3 300 000	3 248 279	3 308 547
La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,27 %, échéant le 13 janvier 2020	3 200 000	3 198 784	3 267 537
Banque de Montréal, 1,88 %, échéant le 31 mars 2021	3 200 000	3 199 840	3 221 451
Banque HSBC, 2,08 %, échéant le 26 novembre 2018	3 100 000	3 116 890	3 135 216
La Financière Manuvie – Assurance, 2,64 %, échéant le 15 janvier 2025	3 000 000	3 098 760	3 067 923
Banque de Montréal, 2,70 %, échéant le 9 décembre 2026	2 965 000	2 965 299	2 988 468
Banque Royale du Canada, 2,82 %, échéant le 12 juillet 2018	2 885 000	2 952 616	2 943 623
Great-West Lifeco, 6,67 %, échéant le 21 mars 2033	2 085 000	2 291 415	2 784 966
Banque Royale du Canada, 4,93 %, échéant le 16 juillet 2025	2 090 000	2 166 348	2 489 254
Banque de Montréal, 1,61 %, échéant le 28 octobre 2021	2 455 000	2 454 877	2 435 277
La Banque Toronto-Dominion, 2,05 %, échéant le 8 mars 2021	2 400 000	2 416 560	2 430 048
La Banque Toronto-Dominion, 2,62 %, échéant le 22 décembre 2021	2 300 000	2 411 425	2 378 223
Banque Royale du Canada, 3,45 %, échéant le 29 septembre 2026	2 250 000	2 310 329	2 338 380
Banque Nationale du Canada, 2,40 %, échéant le 28 octobre 2019	2 255 000	2 255 000	2 310 089
Banque Royale du Canada, 2,03 %, échéant le 15 mars 2021	2 255 000	2 254 143	2 280 257
Omers Realty Corporation, 2,50 %, échéant le 5 juin 2018	2 190 000	2 239 600	2 223 726
La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,87 %, échéant le 4 juin 2021	2 100 000	2 179 821	2 191 476
Banque Royale du Canada, 2,86 %, échéant le 4 mars 2021	2 100 000	2 121 630	2 187 780
Enbridge, 3,19 %, échéant le 5 décembre 2022	2 100 000	2 069 375	2 172 954
La Banque Toronto-Dominion, 2,56 %, échéant le 24 juin 2020	2 100 000	2 103 990	2 166 213
Banque de Montréal, 2,24 %, échéant le 11 décembre 2017	2 100 000	2 114 204	2 117 010
Banque Nationale du Canada, 1,81 %, échéant le 26 juillet 2021	2 000 000	2 018 720	2 003 560
La Banque Toronto-Dominion, 1,99 %, échéant le 23 mars 2022	1 740 000	1 740 000	1 748 911
La Banque Toronto-Dominion, 2,98 %, échéant le 30 septembre 2025	1 670 000	1 681 490	1 708 995
CIBC, billet de dépôt, 1,64 %, échéant le 12 juillet 2021	1 655 000	1 645 782	1 648 372
BMW Canada Inc., 1,83 %, échéant le 15 juin 2021	1 600 000	1 601 760	1 598 320
Fiducie de catégorie I de la Banque Scotia, 7,80 %, échéant les 30 juin 2019-2108	1 250 000	1 369 600	1 402 916
Wells Fargo Financial Canada, 2,94 %, échéant le 25 juillet 2019	1 190 000	1 217 965	1 230 151
General Electric Capital Corp., 4,60 %, échéant le 26 janvier 2022	695 000	694 833	782 225
		118 532 359	120 987 104
<b>Billets à capital protégé (« BCP ») – 12,38 %</b>			
La Banque de Nouvelle-Écosse, billet de dépôt à la recherche de rendement bonifié garanti de Yorkville, échéant le 1 <sup>er</sup> mai 2020	15 000 000	15 000 000	14 635 500
La Banque de Nouvelle-Écosse, billet de dépôt à la recherche de rendement bonifié garanti de Yorkville, échéant le 25 août 2021	11 250 000	11 250 000	11 264 625
La Banque de Nouvelle-Écosse, BCP d'actions canadiennes de Yorkville, échéant le 24 janvier 2019	10 000 000	10 000 000	10 830 000
Banque Nationale du Canada, BCP d'actions canadiennes de Yorkville, échéant le 21 mars 2018	10 000 000	10 000 000	10 049 000
La Banque Toronto-Dominion, BCP Dolphin indicel, échéant le 16 août 2021	7 100 000	7 100 000	7 744 680
JP Morgan, BCP, à rendement variable, lié à l'indice S&P 500 à faible volatilité, échéant le 25 janvier 2021	7 100 000	7 100 000	7 327 910

# Régime d'épargne-études Génération

## Annexe du portefeuille (suite)

Au 31 mars 2017

	Valeur nominale \$	Coût \$	Juste valeur \$
JP Morgan, BCP lié à l'indice ETF Efficente, échéant le 26 février 2020	7 100 000	7 100 000	6 994 210
<b>Billets à capital protégé (« BCP ») – 12,38 % (suite)</b>			
JP Morgan, BCP lié à l'indice ETF Efficente 5, échéant le 19 mai 2021	7 100 000	7 100 000	6 909 010
JP Morgan, BCP lié à l'indice S&P 500 à faible volatilité, échéant le 14 mars 2019	4 260 000	4 260 000	5 078 346
JP Morgan, BCP lié à l'indice STOXX Europe Large 200, échéant le 26 août 2020	3 550 000	3 550 000	3 606 090
		82 460 000	84 439 371
<b>Fonds négociés en Bourse – 5,78 %</b>			
FINB BMO S&P 500	520 300	17 847 135	17 971 162
ISHARES S&P/TSX Capped ETF	160 000	5 990 863	5 801 600
ISHARES US Small Cap Index ETF	134 000	3 992 937	3 967 740
ISHARES S&P/TSX 60 Index ETF	171 000	4 009 890	3 936 420
BMO S&P 500 Hedged ETF	55 000	1 989 900	1 982 750
SPHERE US Sustainable ETF	174 000	1 967 070	1 943 580
SPHERE Canada Sustainable ETF	162 000	1 961 820	1 934 280
ISHARES S&P/TSX Small Cap Index ETF	113 000	1 993 546	1 905 180
		39 753 161	39 442 712
<b>Total des placements des cotisations des souscripteurs</b>		490 993 916	494 637 022
<b>Placements des subventions gouvernementales – (26,32 %)</b>			
<b>Titres gouvernementaux – 8,83 %</b>			
Gouvernement du Canada, 5,75 %, échéant le 1 <sup>er</sup> juin 2033	15 715 000	24 309 483	23 472 351
Gouvernement du Canada, 0,25 %, échéant le 1 <sup>er</sup> mai 2018	9 800 000	9 751 244	9 756 816
Gouvernement du Canada, 5,75 %, échéant le 1 <sup>er</sup> juin 2029	6 875 000	9 826 956	9 724 372
Bon du Trésor du gouvernement du Canada, échéant le 10 août 2017	2 855 000	2 849 036	2 849 304
Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,90 %, échéant le 15 juin 2024	2 660 000	2 694 747	2 844 684
Gouvernement du Canada, 2,75 %, échéant le 1 <sup>er</sup> décembre 2048	2 229 000	2 569 626	2 450 786
Gouvernement du Canada, 3,75 %, échéant le 1 <sup>er</sup> juin 2019	1 330 000	1 466 059	1 414 442
Gouvernement du Canada, 1,25 %, échéant le 1 <sup>er</sup> février 2018	1 327 000	1 339 780	1 333 794
Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,35 %, échéant le 15 septembre 2023	1 155 000	1 193 476	1 197 051
Fiducie du Canada pour l'habitation, 3,80 %, échéant le 15 juin 2021	1 075 000	1 190 645	1 179 802
Titres hypothécaires LNH, 2,00 %, échéant le 1 <sup>er</sup> décembre 2017	2 000 000	1 190 179	1 156 496
Gouvernement du Canada, 1,50 %, échéant le 1 <sup>er</sup> septembre 2017	1 076 000	1 087 277	1 080 067
Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,40 %, échéant le 15 décembre 2022	870 000	862 805	905 096
CPPIB Capital Inc., série A, 1,40 %, échéant le 4 juin 2020	600 000	598 200	600 390
Fiducie du Canada pour l'habitation, 1,90 % échéant le 15 septembre 2026	300 000	300 956	293 715
		61 230 469	60 259 166
<b>Titres des provinces – 7,59 %</b>			
Province de l'Ontario, 6,50 %, échéant le 8 mars 2029	4 555 000	6 506 356	6 309 705
Province de l'Ontario, 4,00 %, échéant le 2 juin 2021	5 030 000	5 348 056	5 530 798
Province de l'Ontario, 3,50 %, échéant le 2 juin 2043	3 860 000	3 923 800	4 058 172
Province de l'Alberta, 2,90 %, échéant le 20 septembre 2029	3 890 000	3 877 163	3 917 045
Province de la C.-B., 2,70 %, échéant le 18 décembre 2022	2 995 000	2 966 865	3 146 456
Province de l'Ontario, 2,85 %, échéant le 2 juin 2023	2 575 000	2 592 531	2 711 611
Province de Québec, 5,00 %, échéant le 1 <sup>er</sup> décembre 2041	1 667 000	2 100 720	2 171 784
Province de Saskatchewan, 3,20 %, échéant le 3 juin 2024	1 775 000	1 805 603	1 903 049
Province de Nouvelle-Écosse, 1,11 %, échéant le 15 août 2018	1 784 000	1 787 504	1 787 176
Province de la C.-B., 2,30 %, échéant le 18 juin 2026	1 700 000	1 701 534	1 701 921
Province de Québec, 3,75 %, échéant le 1 <sup>er</sup> septembre 2024	1 375 000	1 443 835	1 525 673
Hydro-Québec, 11,00 %, échéant le 15 août 2020	1 055 000	1 641 876	1 386 381
Province de l'Ontario, 4,20 %, échéant le 8 mars 2018	1 335 000	1 423 868	1 377 065
Province du Manitoba, 1,07 %, échéant le 2 avril 2019	1 349 500	1 349 226	1 349 540

# Régime d'épargne-études Génération

## Annexe du portefeuille (suite)

Au 31 mars 2017

	Valeur nominale \$	Coût \$	Juste valeur \$
Province du Manitoba, 4,15 %, échéant le 3 juin 2020	1 225 000	1 350 108	1 332 016
<b>Titres des provinces – 7,59 % (suite)</b>			
Province de Saskatchewan, 1,95 %, échéant le 1 <sup>er</sup> mars 2019	1 300 000	1 333 670	1 322 906
Province de la C.-B., 5,70 %, échéant le 18 juin 2029	765 000	889 873	1 006 904
Province de l'Ontario, 4,40 %, échéant le 2 juin 2019	905 000	945 568	969 154
Province du Nouveau-Brunswick, 2,85 %, échéant le 2 juin 2023	870 000	858 986	912 265
Financement Québec, 1,33 %, échéant le 1 <sup>er</sup> juin 2018	900 000	910 665	905 418
Province de l'Ontario, 1,12 %, échéant le 22 septembre 2017	900 000	905 203	901 890
Financement Québec, 2,45 %, échéant le 1 <sup>er</sup> décembre 2019	870 000	873 996	898 553
Province de l'Alberta, 2,55 %, échéant le 15 décembre 2022	850 000	891 650	881 408
Province de la C.-B., 3,70 %, échéant le 18 décembre 2020	805 000	793 794	872 729
British Columbia Municipal Fin Auth, 4,60 %, échéant le 23 avril 2018	710 000	707 245	737 576
Province de l'Alberta, 1,35 %, échéant le 1 <sup>er</sup> septembre 2021	600 000	593 670	593 826
Province de l'Ontario, 4,70 %, échéant le 2 juin 2037	450 000	542 340	554 531
Province du Manitoba, 1,60 %, échéant le 5 septembre 2020	500 000	502 680	503 755
Province de Saskatchewan, 5,00 %, échéant le 5 mars 2037	385 000	511 858	483 968
		51 080 243	51 753 275
<b>Titres des institutions financières – 6,38 %</b>			
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 1,90 %, échéant le 26 avril 2021	2 800 000	2 808 590	2 820 747
Banque de Montréal, 2,12 %, échéant le 16 mars 2022	2 150 000	2 167 927	2 174 044
La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,04 %, échéant le 18 octobre 2024	1 950 000	1 972 500	2 016 844
La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,27 %, échéant le 13 janvier 2020	1 800 000	1 799 316	1 837 990
Banque de Montréal, 1,88 %, échéant le 31 mars 2021	1 800 000	1 799 910	1 812 066
La Banque Toronto-Dominion, 3,23 %, échéant le 24 juillet 2024	1 500 000	1 500 000	1 595 495
La Financière Manuvie – Assurance, 2,64 %, échéant le 15 janvier 2025	1 500 000	1 549 380	1 533 962
Banque Royale du Canada, 2,82 %, échéant le 12 juillet 2018	1 420 000	1 453 442	1 448 854
Great-West Lifeco, 6,67 %, échéant le 21 mars 2033	1 050 000	1 201 935	1 402 501
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 1,70 %, échéant le 9 octobre 2018	1 350 000	1 359 192	1 359 194
Banque Nationale du Canada, 1,74 %, échéant le 3 mars 2020	1 350 000	1 351 489	1 358 627
Banque Royale du Canada, 1,97 %, échéant le 2 mars 2022	1 350 000	1 328 841	1 353 497
Banque Royale du Canada, 1,97 %, échéant le 2 mars 2022	1 320 000	1 321 276	1 323 366
Banque de Montréal, 2,70 %, échéant le 9 décembre 2026	1 285 000	1 284 176	1 295 173
Banque Royale du Canada, 4,93 %, échéant le 16 juillet 2025	1 085 000	1 152 435	1 292 268
Banque Nationale du Canada, 2,40 %, échéant le 28 octobre 2019	1 225 000	1 225 000	1 254 926
Banque de Montréal, 1,61 %, échéant le 28 octobre 2021	1 245 000	1 244 938	1 234 998
Banque HSBC, 2,08 %, échéant le 26 novembre 2018	1 200 000	1 206 555	1 213 632
Banque Royale du Canada, 2,03 %, échéant le 15 mars 2021	1 155 000	1 154 561	1 167 937
La Banque Toronto-Dominion, 2,62 %, échéant le 22 décembre 2021	1 000 000	1 036 660	1 034 010
Banque Royale du Canada, 3,45 %, échéant le 29 septembre 2026	950 000	975 444	987 316
La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,87 %, échéant le 4 juin 2021	900 000	933 903	939 204
Banque Royale du Canada, 2,86 %, échéant le 4 mars 2021	900 000	909 270	937 620
Omers Realty Corporation, 2,50 %, échéant le 5 juin 2018	918 000	938 604	932 137
Enbridge Inc., 3,19 %, échéant le 5 décembre 2022	900 000	886 890	931 266
La Banque Toronto-Dominion, 2,56 %, échéant le 24 juin 2020	900 000	901 710	928 377
La Banque Toronto-Dominion, 1,99 %, échéant le 23 mars 2022	915 000	915 000	919 686
Banque de Montréal, 2,24 %, échéant le 11 décembre 2017	900 000	906 570	907 290
CIBC, billet de dépôt, 1,64 %, échéant le 12 juillet 2021	835 000	830 349	831 656
La Banque Toronto-Dominion, 2,05 %, échéant le 8 mars 2021	800 000	806 560	810 016
Banque Nationale du Canada, 1,81 %, échéant le 26 juillet 2021	800 000	801 452	801 424
La Banque Toronto-Dominion, 2,98 %, échéant le 30 septembre 2025	680 000	684 678	695 878
Fiducie de catégorie I de la Banque Scotia, 7,80 %, échéant les 30 juin 2019-2108	565 000	643 541	634 118
BWM Canada Inc., 1,83 %, échéant le 15 juin 2021	600 000	600 660	599 370
General Electric Capital Corp., 4,60 %, échéant le 26 janvier 2022	525 000	524 874	590 889
Wells Fargo Financial Canada, 2,94 %, échéant le 25 juillet 2019	510 000	521 980	527 202

# Régime d'épargne-études Génération

## Annexe du portefeuille (suite)

Au 31 mars 2017

	Valeur nominale \$	Coût \$	Juste valeur \$
		42 699 608	43 503 580
<b>Billets à capital protégé – 3,52 %</b>			
La Banque de Nouvelle-Écosse, billet de dépôt à la recherche de rendement bonifié garanti de Yorkville, échéant le 1 <sup>er</sup> mai 2020	5 000 000	5 000 000	4 878 500
La Banque de Nouvelle-Écosse, billet de dépôt à la recherche de rendement bonifié garanti de Yorkville, échéant le 25 août 2021	3 750 000	3 750 000	3 754 875
La Banque Toronto-Dominion, BCP Dolphin indiciel, échéant le 16 août 2021	2 900 000	2 900 000	3 163 320
JP Morgan, BCP, à rendement variable, lié à l'indice S&P 500 à faible volatilité, échéant le 25 janvier 2021	2 900 000	2 900 000	2 993 090
JP Morgan, BCP lié à l'indice ETF Efficente, échéant le 26 février 2020	2 900 000	2 900 000	2 856 790
JP Morgan, BCP lié à l'indice ETF Efficente 5, échéant le 19 mai 2021	2 900 000	2 900 000	2 821 990
JP Morgan, BCP lié à l'indice S&P 500 à faible volatilité, échéant le 14 mars 2019	1 740 000	1 740 000	2 074 254
JP Morgan, BCP lié à l'indice STOXX Europe Large 200, échéant le 26 août 2020	1 450 000	1 450 000	1 472 910
		23 540 000	24 015 729
<b>Total des placements des subventions gouvernementales</b>		<b>178 550 320</b>	<b>179 531 750</b>
<b>Total des placements des cotisations des souscripteurs et des subventions gouvernementales (98,82) %</b>		669 544 236	674 168 772
Trésorerie – 0,91 %		6 241 332	6 241 332
Équivalents de trésorerie – 0,27 %		1 851 599	1 852 175
<b>Total du portefeuille de placements</b>		<b>677 637 167</b>	<b>682 262 279</b>

# Régime d'épargne-études Génération

## Notes annexes

31 mars 2017 et 2016

### 1. Organisation et généralités

Le Régime d'épargne-études Génération (auparavant appelé « Régime fiduciaire d'épargne-études Global ») (le « Régime ») a été établi le 14 octobre 1998. Il a été géré par la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global (la « Fondation ») jusqu'au 28 septembre 2010. La Fondation est un organisme sans but lucratif constitué sans capital-actions, en vertu des lois du Canada. La Fondation continue d'être le promoteur du Régime. La Fondation a choisi de retenir les services de Les actifs de croissance Global Inc. (« Les ACGI ») à titre d'administrateur et de gestionnaire du fonds de placement du Régime. Le siège social du Régime est situé au 100, Mural Street, Suite 201, Richmond Hill (Ontario) L4B 1J3.

Le Régime fournit de l'aide financière pour l'éducation postsecondaire aux bénéficiaires désignés dans le cadre de contrats de paiements d'aide aux études (les « contrats de PAE »). La Corporation REEE Global (« REEEG »), société par actions constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, est le placeur inscrit du Régime. La Fondation, REEEG et Les ACGI sont sous gestion et contrôle communs.

La Fondation a fait approuver un spécimen du contrat de PAE par l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC ») de sorte que les contrats de PAE des souscripteurs puissent être soumis à l'ARC en leur nom par la Fondation aux fins d'inscription à titre de régime enregistré d'épargne-études (« REEE »). Le Régime du souscripteur est un régime d'épargne-études et non un REEE tant que les conditions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « LIR ») ne sont pas remplies et enregistrées.

Les souscripteurs du Régime concluent des contrats de PAE avec la Fondation. Aux termes du contrat de PAE, le souscripteur achète des parts du Régime. Le souscripteur autorise la Fondation à déduire des frais liés à la prestation des services requis pour le maintien du Régime, comme il est stipulé dans le prospectus. À l'échéance, les paiements sont versés au bénéficiaire, conformément aux modalités du contrat de PAE. Les paiements d'aide aux études versés proviennent du revenu tiré des cotisations des souscripteurs.

La publication des états financiers du Régime a été autorisée par le conseil d'administration de la Fondation et de Les ACGI le 9 juin 2017.

### 2. Sommaire des principales méthodes comptables

#### *Mode de présentation*

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »).

Les présents états financiers ont été préparés sur une base de continuité d'exploitation et établis au coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs financiers qui ont été présentés à la juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, comme il est décrit ci-dessous.

#### *Instruments financiers*

##### *a) Comptabilisation, évaluation et classement*

Le portefeuille de placements du Régime est désigné à la juste valeur par le biais du résultat net et évalué à la juste valeur. Tous les autres actifs ou passifs financiers sont évalués au coût amorti, et classés comme prêts et créances ou comme autres passifs financiers.

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Régime devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument et ils sont initialement évalués à la juste valeur; les coûts de transaction sont immédiatement comptabilisés en résultat net. Les placements sont comptabilisés à la date de transaction.

Les profits ou les pertes attribuables à la réévaluation des actifs sont comptabilisés en résultat net dans la période au cours de laquelle ils surviennent. Les actifs financiers classés comme « prêts et créances » et les passifs financiers classés comme « autres passifs » sont évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

##### *b) Évaluation de la juste valeur*

La juste valeur de la trésorerie, des subventions à recevoir, des intérêts courus, des débiteurs et des créditeurs se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. Les placements en obligations sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est déterminée en fonction du cours acheteur à la fin de l'exercice.

Les obligations de la Banque Pacifique et de l'ouest du Canada (BPO) détenues par le Régime ne sont pas négociées sur un marché actif. Les billets à capital protégé (les « BCP ») sont des instruments financiers de créance hybrides émis par des gouvernements, des banques à charte canadiennes et par des sociétés de fiducie et de prêt autorisées ayant des composantes incorporées qui modifient le profil risque-rendement des titres. Cette catégorie comprend des billets structurés considérés comme des instruments de créance dont les rendements sont fondés sur des indices ou des actifs sous-jacents plutôt que sur les habituels paiements d'intérêts. Les BCP sont comptabilisés à la juste valeur au moyen de méthodes d'établissement de prix établies par la direction; la volatilité historique et implicite et la corrélation historique sont entre autres utilisées pour calculer la valeur actualisée des billets. Les obligations de la BPO, quant à elles, sont évaluées au moyen de modalités contractuelles, de données sur le marché et des méthodes de calcul conformes aux normes du secteur.



# Régime d'épargne-études Génération

## Notes annexes

31 mars 2017 et 2016

### 2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

#### c) *Compensation*

Les actifs et passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans les états de la situation financière lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser ces montants et qu'il y a une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Aucun montant n'a été compensé à ce titre dans les états de la situation financière.

#### d) *Dépréciation d'actifs financiers*

À chaque date de clôture, le Régime évalue s'il existe des indications objectives de dépréciation des actifs financiers au coût amorti. Si une telle indication existe, le Régime comptabilise une perte de valeur qui correspond à la différence entre le coût amorti de l'actif financier et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée à l'aide du taux d'intérêt effectif initial de l'instrument. Les pertes de valeur des actifs financiers au coût amorti sont reprises dans des périodes ultérieures si le montant de la perte diminue et que cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la perte de valeur.

#### *Trésorerie et équivalents de trésorerie*

La trésorerie et les équivalents de trésorerie consistent en des placements dans des titres du marché monétaire et dans des bons du Trésor du gouvernement du Canada échéant dans les 90 jours suivant la date d'achat. Ces placements sont comptabilisés à leur juste valeur.

#### *Opérations de placement et comptabilisation des produits*

Les intérêts pour les paiements d'aide aux études présentés dans les états du résultat global représentent le taux d'intérêt nominal reçu par le Régime comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement, en fonction du montant du capital impayé et du taux d'intérêt nominal applicable. Le Régime n'amortit pas les primes payées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe.

Les profits (pertes) réalisés à la cession de placements et la variation de la plus-value et de la moins-value latentes des placements sont comptabilisés dans les états du résultat global pour l'exercice au cours duquel ils se produisent. Les profits (pertes) réalisés à la cession de placements sont calculés en fonction du coût moyen. La plus-value et la moins-value latentes ne sont pas attribuées à des bénéficiaires précis tant qu'elles ne sont pas réalisées par le Régime.

#### *Impôt sur le résultat*

Le Régime est exonéré d'impôt en vertu de l'article 146.1 de la LIR.

#### *Changements comptables futurs*

##### a) *Instruments financiers*

En juillet 2014, l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») a publié IFRS 9, *Instruments financiers*, qui remplace IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. IFRS 9 ajoute une exigence concernant les pertes sur créances attendues (dépréciation), modifie les exigences en matière de classement et d'évaluation en ajoutant une nouvelle classe d'évaluation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et introduit un nouveau modèle de comptabilité de couverture assorti d'informations connexes devant être fournies sur les activités de gestion des risques. IFRS 9 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le Régime poursuit son évaluation de l'incidence de cette nouvelle norme sur ses états financiers.

##### b) *Présentation des états financiers*

En décembre 2014, l'IASB a publié *Initiative concernant les informations à fournir* (modifications d'IAS 1) dans le cadre de l'initiative concernant les informations à fournir de l'IASB. Ces modifications encouragent les entités à avoir recours au jugement professionnel quant aux informations à fournir et à la présentation dans leurs états financiers. Ces modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Le Régime évalue les répercussions de ces modifications.

#### *Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires*

L'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires est un passif financier lié à un contrat unique, et le Régime en fait la description détaillée dans une note annexe des états financiers, selon son utilisation (cotisations des souscripteurs, comptes de PAE, subventions gouvernementales).

# Régime d'épargne-études Génération

## Notes annexes

31 mars 2017 et 2016

### 2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

#### a) *Cotisations des souscripteurs*

Les cotisations des souscripteurs comprennent toutes les sommes reçues des souscripteurs et n'incluent pas les sommes à recevoir des unités souscrites, étant donné que les souscripteurs peuvent mettre fin à leur régime en tout temps. Puisque les cotisations sont payables à vue, les montants sont comptabilisés à leur valeur nominale à titre d'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires. La Fondation déduit des cotisations versées par les souscripteurs, les frais de souscription, les frais de tenue de compte, les frais de services spéciaux, s'il y a lieu, et les primes d'assurance, conformément aux modalités du prospectus. Se reporter à la note 5 pour de plus amples renseignements.

#### b) *Subventions gouvernementales*

Le gouvernement fédéral encourage l'épargne en vue de l'éducation postsecondaire en versant une subvention canadienne d'épargne-études (« SCEE ») en sus des cotisations aux REEE effectuées après 1997 pour les enfants de moins de 18 ans. La SCEE maximale correspond à un paiement de 20 % des cotisations versées à un REEE, au nom d'un enfant désigné, jusqu'à concurrence de 2 500 \$ (avant 2007, le plafond était de 2 000 \$) par année par bénéficiaire. Depuis 2004, une SCEE supplémentaire peut être ajoutée. Celle-ci est fondée sur des cotisations annuelles versées à un REEE d'un montant maximal de 500 \$ et est calculée selon un taux de 10 % ou de 20 %, moyennant l'admissibilité basée sur le revenu familial net. Le montant maximal pour la durée de la SCEE est de 7 200 \$; avant 2007, le plafond était de 7 000 \$. À l'échéance d'un contrat de PAE et moyennant le respect de certains critères établis par le gouvernement fédéral, les cotisations de la SCEE ainsi que le revenu de placement cumulé correspondant s'ajouteront aux paiements d'aide aux études versés aux étudiants admissibles.

La subvention pour l'épargne-études Avantage Saskatchewan (« SEEAS ») est une subvention du gouvernement de la Saskatchewan offerte aux résidents bénéficiaires de 17 ans ou moins. La SEEAS est versée à un taux de 10 % sur les cotisations annuelles versées à un REEE à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013, pour un montant annuel maximal de 250 \$ par bénéficiaire admissible. Le montant cumulatif maximal pour la durée de la SEEAS est de 4 500 \$ par bénéficiaire admissible.

Chaque enfant né le 1<sup>er</sup> janvier 2004 ou après cette date est admissible au programme Bon d'études canadien (« BEC ») pour chaque année où sa famille a droit au supplément de la Prestation nationale pour enfants (la « PNE »), jusqu'à l'année de son 15<sup>e</sup> anniversaire de naissance, inclusivement. Un BEC initial de 500 \$ sera versé pour la première année d'admissibilité, et les montants ultérieurs seront de 100 \$ versés au nom de chaque enfant, pour chaque année au cours de laquelle la famille a droit au supplément de la PNE, jusqu'à l'année du 15<sup>e</sup> anniversaire de naissance de l'enfant, inclusivement. Les versements maximaux du BEC s'élèvent à 2 000 \$ par enfant.

Le 26 mars 2015, le gouvernement de l'Alberta a annoncé la fin du programme de subvention du Régime d'épargne-études du centenaire de l'Alberta (« REECA »), et le dernier jour pour envoyer une demande de subvention était le 31 juillet 2015. Pour les résidents de l'Alberta, le programme accordait une subvention initiale de 500 \$ dans le cadre du REECA qui était versée dans un REEE pour chaque enfant né en Alberta à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2005. Des subventions additionnelles de 100 \$ étaient versées dans les REEE des bénéficiaires admissibles lorsqu'ils atteignaient l'âge de 8 ans, de 11 ans et de 14 ans au cours de l'année 2005 ou plus tard, et i) qu'ils fréquentaient l'école à ce moment; ii) qu'ils avaient un parent ou un tuteur qui était résident de l'Alberta au moment de l'envoi de la demande ou de la naissance de l'enfant concerné et iii) qui respectait le montant minimal des cotisations exigé par le gouvernement de l'Alberta.

Le gouvernement du Québec offre aux résidents de la province l'incitatif québécois à l'épargne-études (« IQEE »), qui est disponible pour les cotisations versées à compter du 21 février 2007 dans un REEE pour un enfant bénéficiaire résidant au Québec. Le crédit de base correspond à 10 % des cotisations nettes versées dans l'année, jusqu'à concurrence de 250 \$ pour chaque bénéficiaire admissible. Le total des paiements maximaux s'élève à 3 600 \$ à vie par bénéficiaire admissible. Les familles dont le revenu annuel correspond au seuil établi par la province peuvent recevoir une majoration de 10 % de la tranche initiale de 500 \$ des cotisations au REEE jusqu'à concurrence de 50 \$ dans l'IQEE. Les seuils de revenu familial sont indexés pour tenir compte de l'inflation et font l'objet d'un examen annuel par Revenu Québec.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique a mis sur pied la nouvelle Subvention pour l'épargne-études et l'épargne-formation de la Colombie-Britannique (la « SEEFCB »), qui est offerte à chaque bénéficiaire résident né le 1<sup>er</sup> janvier 2007 ou après cette date. Lorsque le bénéficiaire atteint l'âge de six ans, la province de la Colombie-Britannique dépose 1 200 \$ dans son REEE. Pour être admissible à la SEEFCB, le souscripteur doit ouvrir le REEE et soumettre une demande de SEEFCB dans les délais suivants : i) avant le 15 août 2018 si l'enfant est né en 2007 ou en 2008; ii) avant le 15 août 2018 si l'enfant est né entre le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et le 15 août 2009; ou iii) avant le neuvième anniversaire de naissance du bénéficiaire s'il est né le 16 août 2009 ou après cette date. Le bénéficiaire et le parent ayant la garde ou le tuteur légal doivent être des résidents de la Colombie-Britannique lorsqu'ils présentent la demande de SEEFCB, cette dernière devant être soumise entre le sixième et le neuvième anniversaire de naissance du bénéficiaire. Aucune cotisation de contrepartie ni cotisation additionnelle n'est requise.

Les subventions gouvernementales reçues dans le cadre du Régime à l'égard d'un bénéficiaire donné sont investies par le Régime et seront ultimement versées au bénéficiaire lorsque celui-ci sera admissible aux PAE. Il peut arriver dans certaines circonstances que la subvention doive être remboursée, par exemple lorsqu'un souscripteur annule sa souscription au Régime.



# Régime d'épargne-études Génération

## Notes annexes

31 mars 2017 et 2016

### 3. Estimations et jugements comptables critiques

La préparation d'états financiers conformes aux IFRS nécessite le recours par la direction à certaines estimations et jugements comptables critiques qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs, des passifs, des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les modifications apportées aux estimations comptables sont comptabilisées au cours de la période où les estimations sont modifiées ainsi qu'au cours de toute période ultérieure visée par les modifications.

Les principaux jugements et les principales estimations du Régime dans la préparation des présents états financiers sont présentés ci-dessous.

a) *Évaluation à la juste valeur des placements non cotés sur un marché actif*

Le Régime détient des actifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, comme des BCP ainsi que des obligations et des certificats de placement garantis de la BPO. Ceux-ci sont évalués au moyen de modèles d'établissement de prix reposant sur des données observables et non observables qui nécessitent la formulation d'estimations et d'hypothèses. Les modifications apportées aux hypothèses concernant ces facteurs pourraient avoir une incidence sur les justes valeurs présentées. Se reporter à la note 6 pour obtenir plus de détails concernant l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du Régime.

b) *Classement et évaluation des placements et application de l'option de la juste valeur*

Lors du classement et de l'évaluation des instruments financiers détenus par le Régime, la direction doit porter des jugements importants en ce qui a trait aux caractéristiques de ces instruments. Le jugement le plus important demeure la désignation du portefeuille de placements à la juste valeur par le biais du résultat net. Le classement permet d'obtenir de l'information fiable et plus pertinente en ce qui a trait aux effets des transactions, à la situation financière et aux flux de trésorerie du Régime. Ce classement est conforme à la stratégie du Régime énoncée dans le prospectus. L'activité du Régime consiste à investir dans des actifs financiers afin de tirer parti d'un rendement total sous forme d'intérêts et de variations de la juste valeur.

### 4. Transactions entre parties liées

- a) En contrepartie des services d'administration fournis, le Régime verse à l'administrateur (Les ACGI) des frais d'administration correspondant à 1,95 % par année de l'actif visé par les contrats de PAE conclus après le 27 janvier 2016. En ce qui a trait à l'actif du Régime lié aux contrats de PAE conclus avant le 27 janvier 2016, le Régime verse à l'administrateur des frais d'administration correspondant à 1,20 % par année.
- b) Les débiteurs du Régime comprennent un montant de 550 340 \$ (31 mars 2016 – 579 989 \$) à recevoir de la Fondation pour les PAE discrétionnaires à des souscripteurs et un montant de 0 \$ (31 mars 2016 – 80 186 \$) à recevoir de Les ACGI au titre d'une remise sur les frais d'administration. Les créiteurs du Régime comprennent un montant de 4 270 530 \$ (31 mars 2016 – 3 234 701 \$) à verser à REEEG, réglé par l'entremise de la Fondation pour les frais de souscription, un montant de 83 861 \$ (31 mars 2016 – néant) à verser au RÉÉA pour les cotisations et les subventions qui n'ont pas encore été attribuées au RÉÉA et un montant de 433 060 \$ (31 mars 2016 – néant) à verser à Les ACGI, réglé par l'entremise de la Fondation pour les frais d'administration.
- c) REEEG reçoit des frais de souscription qui sont déduits des cotisations faites par les souscripteurs. Les contrats de PAE conclus après le 27 janvier 2016 incluent des frais de souscription de 30 \$ par part. Avant cette date, les frais de souscription étaient de 60 \$ par part. De plus, la Fondation remet à REEEG de 20 % à 40 % des primes que paient les souscripteurs au titre de l'assurance facultative qu'ils ont souscrite.
- d) Les frais pour services spéciaux correspondent principalement aux montants facturés aux souscripteurs en raison de chèques sans fonds; ces frais payés à même le compte d'épargne des souscripteurs sont remis par la Fondation à REEEG.

### 5. Cotisations des souscripteurs

Les variations des cotisations des souscripteurs pour les exercices clos le 31 mars 2017 et le 31 mars 2016 s'établissent comme suit :

	31 mars 2017	31 mars 2016
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	405 581 320	377 083 340
Cotisations des souscripteurs	69 080 133	73 107 727
Frais de souscription	(6 157 739)	(7 297 408)
Frais de tenue de compte	(1 115 500)	(1 099 708)
Primes d'assurance	(339 537)	(387 047)
Frais pour services spéciaux	(758 830)	(523 327)
Retraits de capital lors de la résiliation ou du remboursement des cotisations	(40 009 474)	(35 302 257)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>426 280 373</b>	<b>405 581 320</b>

# Régime d'épargne-études Génération

## Notes annexes

31 mars 2017 et 2016

### 6. Juste valeur des instruments financiers

Les évaluations de la juste valeur sont classées selon une hiérarchie des justes valeurs (soit les niveaux 1, 2 et 3). Les placements évalués à la juste valeur sont classés dans un des trois niveaux de hiérarchie des justes valeurs, en fonction de la donnée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble. Les données ou méthodes utilisées dans l'évaluation des titres n'indiquent pas nécessairement le niveau de risque lié aux placements dans ces titres.

La hiérarchie des justes valeurs se compose des trois niveaux suivants :

Niveau 1 – Évaluation fondée sur les cours acheteurs (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 – Données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données de niveau 1, qui sont observables directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).

Niveau 3 – Données importantes concernant l'actif ou le passif qui ne sont pas basées sur des données de marché (données non observables).

Le tableau suivant présente les instruments financiers du Régime évalués à la juste valeur, classés selon la hiérarchie des justes valeurs :

Actifs évalués à la juste valeur au 31 mars 2017	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Équivalents de trésorerie	–	1 852 175	–	1 852 175
Titres à revenu fixe	–	501 022 472	25 248 488	526 270 960
BCP	–	–	108 455 100	108 455 100
Titres de capitaux propres	39 442 712	–	–	39 442 712
<b>Total</b>	<b>39 442 712</b>	<b>502 874 647</b>	<b>133 703 588</b>	<b>676 020 947</b>

Actifs évalués à la juste valeur au 31 mars 2016	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Équivalents de trésorerie	–	26 468 272	–	26 468 272
Titres à revenu fixe	–	431 967 633	24 500 000	456 467 633
BCP	–	–	149 910 700	149 910 700
<b>Total</b>	<b>–</b>	<b>458 435 905</b>	<b>174 410 700</b>	<b>632 846 605</b>

Aucun instrument financier n'a été transféré vers ou depuis les niveaux 1 ou 2 au cours des exercices clos le 31 mars 2017 et le 31 mars 2016.

Les instruments financiers classés au niveau 3 représentent les placements du Régime dans certains BCP et obligations de la BPO. Les prix de ces titres sont établis en fonction de modèles d'évaluation. L'élément non observable le plus important utilisé dans le modèle d'évaluation est le taux de rendement utilisé pour évaluer les titres. La direction estime qu'une hausse ou une baisse de 1 % du taux de rendement utilisé se traduirait par une baisse ou une hausse de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires d'environ 500 000 \$ (31 mars 2016 – 580 150 \$).

Le rapprochement des instruments financiers évalués à la juste valeur au moyen de données non observables (niveau 3) est présenté comme suit :

	31 mars 2017	31 mars 2016
Solde d'ouverture	174 410 700	177 413 300
Achats	–	10 000 000
Produit de l'arrivée à échéance et de la vente	(41 000 000)	(10 000 000)
Variation des profits (pertes) latent(e)s	292 888	(3 002 600)
<b>Solde de clôture</b>	<b>133 703 588</b>	<b>174 410 700</b>

### 7. Gestion du risque lié au capital

Le capital du Régime est constitué des composantes de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires selon les états de la situation financière. Le Régime est dans l'obligation de rembourser les cotisations des souscripteurs à l'échéance des placements ou à la fin du Régime, ainsi que de verser des paiements d'aide aux études avec les revenus de placements, les subventions et les revenus sur les subventions. Le Régime s'efforce d'investir les cotisations des souscripteurs et les subventions gouvernementales reçues de manière appropriée, tout en maintenant des liquidités suffisantes pour honorer ses obligations à l'égard des souscripteurs.

# Régime d'épargne-études Génération

## Notes annexes

31 mars 2017 et 2016

### 8. Gestion du risque

Dans le cours normal des activités, le Régime peut être exposé à une variété de risques découlant des instruments financiers. Les expositions du Régime à de tels risques sont concentrées dans ses avoirs investis et sont liées au risque de marché (qui inclut le risque de taux d'intérêt et d'autres risques de prix), au risque de crédit et au risque de liquidité.

Les mesures de gestion des risques du Régime comprennent le contrôle de la conformité à la politique de placement du Régime, comme il est indiqué dans le prospectus du Régime. Le Régime gère l'incidence de ces risques financiers sur la performance du portefeuille du Régime en faisant appel à des conseillers de portefeuille professionnels et en supervisant leurs prestations de services. Ces conseillers de portefeuille surveillent régulièrement les positions du Régime et les activités du marché afin de gérer le portefeuille de placements en respectant les limites imposées par la politique de placement.

#### a) *Risque de marché*

Le risque de marché est le risque que des changements de prix surviennent sur le marché et que ceux-ci aient une incidence sur la valeur des placements et les revenus du Régime. Les conseillers du portefeuille de placements du Régime tentent de réduire ces risques en faisant une révision périodique des conditions du marché et du rendement du portefeuille, ainsi qu'en apportant les changements nécessaires au portefeuille conformément aux objectifs de placement du Régime. La direction a ciblé deux facteurs principaux de risque de marché : le risque de taux d'intérêt lié au portefeuille de titres à revenu fixe et le risque de prix lié aux BCP.

#### i) *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt représente le risque d'une baisse du rendement du Régime à l'égard des placements portant intérêt en raison de la fluctuation des taux d'intérêt du marché. Il existe un rapport inverse entre la fluctuation des taux d'intérêt et les variations de la juste valeur des titres à revenu fixe. Ce risque est activement géré au moyen de stratégies comme la gestion de la durée, l'analyse de la courbe de rendement, et la sélection des secteurs d'activité et du crédit. Le risque lié aux fluctuations des taux d'intérêt pour la trésorerie et les placements à court terme est réduit en raison de la nature à court terme de ces instruments.

Le tableau ci-dessous présente l'exposition du Régime aux risques de taux d'intérêt par durée résiduelle jusqu'à l'échéance au 31 mars 2017 et au 31 mars 2016 :

	31 mars 2017	31 mars 2016
	%	%
Moins de un an	6,4	13,2
1 an à 3 ans	19,6	20,3
3 à 5 ans	31,2	23,2
Plus de 5 ans	42,8	43,3
	100,0	100,0

Au 31 mars 2017, la direction estimait que si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 % (31 mars 2016 – 1 %), la valeur totale du portefeuille de placements aurait diminué d'approximativement 25 M\$ (31 mars 2016 – 27 M\$) ou augmenté d'approximativement 31 M\$ (31 mars 2016 – 33 M\$), respectivement. Cette variation de 1 % présume un changement parallèle dans la courbe de rendement, toutes les autres variables demeurant constantes. Dans les faits, les résultats de négociation réels pourraient différer de façon importante.

#### ii) *Risque de prix*

Les autres risques de prix représentent le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue à la suite de changements dans les cours du marché, autres que ceux résultant du risque de taux d'intérêt. La catégorie d'actif la plus touchée par les autres risques de prix est celle des BCP, qui représentent 15,9 % (31 mars 2016 – 22,9 %) du portefeuille de placements. Le taux de rendement des BCP ne peut être déterminé avant l'échéance des titres, car il est lié à la performance de leur indice sous-jacent; le taux est tributaire du rendement positif ou négatif de l'indice à l'échéance. Un rendement négatif se traduira par le remboursement du montant en capital seulement, qui est protégé par l'émetteur. Le risque est géré par la sélection des titres et par une gestion active de la part des gestionnaires externes dans les limites stipulées dans les politiques de placement et les mandats des gestionnaires approuvés.

Au 31 mars 2017, si les prix d'indices sous-jacents avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes, le montant du portefeuille aurait augmenté ou diminué d'environ 500 000 \$ (31 mars 2016 – 580 150 \$). Dans les faits, les résultats réels pourraient différer de façon importante.

# Régime d'épargne-études Génération

## Notes annexes

31 mars 2017 et 2016

### 8. Gestion du risque (suite)

#### b) Risque de crédit

Le risque de crédit fait référence à la capacité de l'émetteur de titres de créance de faire les paiements d'intérêt et de rembourser le capital; le risque lié aux secteurs est en fonction de l'exposition aux changements dans un secteur particulier – secteur industriel, commercial ou des services – en raison de la concentration du portefeuille. Le portefeuille du Régime comprend des obligations émises ou garanties par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ainsi que des titres de créance d'institutions financières et de sociétés canadiennes, qui constituent sa plus importante exposition au risque de crédit.

Les titres de créance sont investis en fonction des restrictions et pratiques normalisées en matière de placement énoncées dans le Règlement 15 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le Régime concentre ses placements dans les obligations garanties du gouvernement du Canada et des gouvernements provinciaux, qui sont considérées par la direction comme des placements de haute qualité de crédit, ce qui atténue le risque de crédit. Tous les actifs du Régime sont exposés au risque de crédit.

Au 31 mars 2017 et au 31 mars 2016, le risque de crédit du Régime lié aux instruments de créance à long terme s'établit comme suit :

Notation de titres	31 mars 2017	31 mars 2016
	%	%
AAAH/AAA/AAH/AAL	58,5	46,7
AA/AH/A	37,5	49,2
Sans notation	4,0	4,1
Total des titres de créance	100,0	100,0

Les notations ci-dessus ont été principalement fournies par l'agence de notation Dominion Bond Rating Service. Moody's Investors Service et Standard & Poor's, entre autres, ont aussi fourni des notations. Les BCP, les obligations et les certificats de placement garanti de la BPO sont des titres de créance sans notation.

#### c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que le Régime ne soit pas en mesure de respecter ses obligations à temps. Afin d'atténuer ce risque, le Régime conserve suffisamment de positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et il investit principalement dans des titres qui sont négociés sur des marchés actifs et peuvent être facilement vendus afin de répondre aux besoins de liquidités prévus. L'exposition du Régime au risque de liquidité est concentrée dans le remboursement du capital aux souscripteurs et les PAE. L'échéance des autres passifs financiers est de moins de un mois.

### 9. Examen de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

Au cours de 2014, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « CVMO ») a effectué un examen de la conformité de Les ACGI et de la Corporation REEE Global (collectivement, les « entités Global ») aux termes duquel elle a observé des lacunes, lesquelles ont été transmises à la direction responsable de l'application. Un conseiller indépendant a travaillé avec les entités Global pour concevoir et mettre en œuvre des systèmes de conformité améliorés. Les autres modalités imposées par la CVMO dans le cadre de l'examen de la conformité ont été annulées le 24 avril 2014.

Les entités Global et certains dirigeants ont reçu une lettre datée du 4 décembre 2012 de la CVMO. Selon la CVMO, ces sociétés et un de leurs dirigeants ont pris des décisions en matière de placements pour le compte du Régime sans être dûment inscrits, et donc ils i) ont omis de rapporter des conflits d'intérêts avec le Régime au Comité de révision des placements; ii) ont omis de divulguer toute la vérité sur le conflit d'intérêts dans les prospectus du Régime en 2009 et 2011; iii) ne se sont pas conformés aux normes imposées à un gestionnaire des placements du Régime; et iv) n'ont pas établi ni maintenu des systèmes de conformité adéquats.

Le 14 avril 2014, les entités Global et Sam Bouji, alors chef de la direction du Régime, ont établi une entente avec la CVMO. À l'égard de Les ACGI, cette entente a suspendu définitivement M. Bouji de ses fonctions, à titre de personne désignée responsable des entités Global. Les ACGI a été tenu de créer et de maintenir un conseil d'administration indépendant, qui devra être approuvé par la CVMO, et de nommer un nouveau chef de la direction indépendant. Au cours de l'exercice, M. Bouji a démissionné de son poste d'administrateur et deux administrateurs indépendants ont été nommés au conseil. M. Bouji a démissionné de son poste de dirigeant le 16 janvier 2015 et il a été remplacé par David Prestwich.

# Régime d'épargne-études Génération

## Tableau 1 – Contrats de paiements d'aide aux études

Au 31 mars 2017 et au 31 mars 2016

Année d'admissibilité	Nombre de parts en circulation	Montant du capital et du revenu cumulé	Subventions gouvernementales et revenu cumulé	Total
		\$	\$	\$
2002	146	23 304	6 128	29 432
2003	328	52 656	9 537	62 193
2004	1 037	123 845	18 269	142 114
2005	1 693	190 386	49 248	239 634
2006	3 255	295 346	67 484	362 830
2007	6 079	446 010	98 869	544 879
2008	10 003	515 192	128 180	643 372
2009	14 978	672 327	205 572	877 899
2010	22 652	1 294 163	354 689	1 648 852
2011	30 998	1 774 387	518 775	2 293 162
2012	44 639	2 856 685	818 325	3 675 010
2013	53 472	4 574 115	1 324 349	5 898 464
2014	65 652	7 411 742	2 088 484	9 500 226
2015	83 518	12 769 884	3 621 706	16 391 590
2016	99 347	20 880 009	6 012 416	26 892 425
2017	109 270	38 816 895	10 519 985	49 336 880
2018	123 201	42 747 795	11 954 226	54 702 021
2019	129 516	40 932 284	11 838 652	52 770 936
2020	143 998	42 076 336	12 480 601	54 556 937
2021	148 586	40 075 803	12 474 377	52 550 180
2022	163 822	39 233 276	16 226 854	55 460 130
2023	168 953	36 186 474	16 450 226	52 636 700
2024	180 690	34 706 506	16 402 363	51 108 869
2025	187 818	32 027 253	16 166 295	48 193 548
2026	173 885	26 009 099	14 184 737	40 193 836
2027	157 220	19 227 434	11 424 349	30 651 783
2028	137 202	13 883 752	8 895 752	22 779 504
2029	124 416	9 873 268	6 999 782	16 873 050
2030	99 776	5 786 160	4 961 960	10 748 120
2031	77 313	2 876 884	3 322 607	6 199 491
2032	46 141	735 000	1 898 958	2 633 958
2033	5 030	72 033	838 943	910 976
2034	1 850	21 958	294 499	316 457
2035	–	–	1 444	1 444
<b>31 mars 2017</b>	<b>2 616 484</b>	<b>479 168 261</b>	<b>192 658 641</b>	<b>671 826 902</b>
31 mars 2016	2 471 527	459 570 429	183 038 710	642 609 139

# Régime d'épargne-études Génération

## Tableau 2 – Rapprochement des contrats de paiements d'aide aux études

Au 31 mars 2017 et au 31 mars 2016

		Nombre de contrats à l'ouverture	Rentrées de contrats	Sorties de contrats	Nombre de contrats à la clôture
Le tableau suivant présente un sommaire des contrats de paiements d'aide aux études					
	<b>2017</b>	<b>82 043</b>	<b>2 903</b>	<b>4 393</b>	<b>80 553</b>
	2016	82 939	3 452	4 348	82 043
Le tableau suivant présente un rapprochement du tableau 1 et des états de la situation financière					
			<b>2017</b>		2016
			\$		\$
Montant total du capital, des subventions gouvernementales et du revenu cumulé (tableau 1)					
			<b>642 609 139</b>		642 609 139
Représentés dans les états de la situation financière par les éléments suivants :					
Cotisations des souscripteurs			<b>426 280 373</b>		405 581 320
Cumul des subventions gouvernementales			<b>171 841 738</b>		162 992 327
Revenu de placement cumulé et non distribué et profits réalisés sur les placements			<b>75 663 923</b>		75 904 013
			<b>673 786 034</b>		644 477 660
Moins : Subventions gouvernementales à recevoir			<b>1 959 131</b>		1 868 521
			<b>671 826 903</b>		642 609 139

**100 Mural Street, Suite 201, Richmond Hill (Ontario) L4B 1J3**  
**(416) 741-7377      1-877-460-7377**  
**[www.globalfinancial.ca](http://www.globalfinancial.ca)**